Convention d'application
entre
l'Université François-Rabelais de Tours (UFRT), UFR de Droit, Economie et Sciences sociales, France,
et
L'université Saint-Joseph de Beyrouth, Faculté de Gestion et de Management (FGM), Liban
concernant la mise en place du double diplôme
« Master Marketing des Services »

Vu le Code de l'Education ;

Vu le décret N°85-1124 du 21 octobre 1985 relatif à la coopération internationale des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Education Nationale ;

Vu le décret N°2005-450 du 11 mai 2005 relatif à la délivrance de diplômes en partenariat international ;

Conformément à la Charte de qualité relative aux diplômes en partenariat international adoptée par l'Université François-Rabelais de Tours lors de son Conseil d'administration du 4 octobre 2010 ;

Pour la France,

et vu les textes en vigueur,

Pour le Liban,

Compte tenu de la première convention de délocalisation de 2005 conclue entre l'Université de Tours et l'Université Saint-Joseph

La convention suivante est passée
ENTRE

l'Université François-Rabelais de Tours, représentée par son Président, Monsieur Loïc Vaillant, d'une part,

ET

l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, représentée par Monsieur le Recteur Chamussy, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

1. OBJECTIF DE LA CONVENTION

Par la présente convention, les partenaires manifestent leur volonté commune de mettre en place une formation menant à la délivrance d'un double diplôme de Master en Marketing. Ce diplôme s'appuie, pour l'Université François-Rabelais de Tours, sur le parcours « MASTER DROIT, ECONOMIE,

GESTION, MENTION Management Stratégique des Hommes et des Organisations, SPECIALITE Marketing des Services » et, pour l'Université Saint-Joseph, sur le Master MARKETING.

La coopération entre l'Université de Tours et la FGM de Beyrouth a été mise en place en 2005, sous la forme d'une délocalisation du diplôme de Tours à Beyrouth (2005-2012). Aujourd'hui, fort de la bonne coordination des deux masters et des binômes d'enseignants créés entre les deux sites, la convention met en place une double diplomation localisée au sein de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth. Les étudiants, qui auront réussi les épreuves de fin d'année, se verront délivrer le Master Marketing des Services de l'Université de Tours ainsi que le Master Marketing de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth.

L'objectif de cette convention est de définir les conditions et modalités d'organisation de la double formation, ainsi que les responsabilités qui incombent à chaque établissement.

2. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

L'Université François-Rabelais de Tours, habilitée par le Ministère de l'Education Nationale à délivrer le parcours « MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION, MENTION Management Stratégique des Hommes et des Organisations, SPECIALITE Marketing des Services », diplôme de l'Etat français, en assure seule l'entière responsabilité, tant dans son organisation que dans sa délivrance. L'Université Saint-Joseph, de même, assure seule l'entière responsabilité de son diplôme de Master Marketing. Les dispositions suivantes concernent le diplôme de l'Université François-Rabelais de Tours. délocalisé à Beyrouth.

2.1. Mise en œuvre et gestion de la formation

Les établissements partenaires constituent une équipe pédagogique ; elle est composée au minimum de 6 membres, dont 4 au moins en poste à l'Université François-Rabelais de Tours, et chargée de la mise en œuvre des enseignements.

Au sein de l'équipe pédagogique, un responsable pédagogique par établissement partenaire est désigné pour s'assurer du bon déroulement de la formation : il s'agit de Monsieur Stéphane Bourliataux-Lajoinie (MCF) pour l'Université François-Rabelais de Tours, et de Madame Carole Doueiry-Verne (Prof Ass) pour la FGM

2.2. Elaboration du programme de la formation

Le programme pédagogique est annexé à la présente convention ; il couvre l'ensemble de la période d'études jusqu'à l'obtention du titre de Master « Marketing des Services ».
Il est conforme à l'arrêté ministériel d'habilitation et à ses différents avenants, relatifs au parcours « MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION, MENTION Management Stratégique des Hommes et des Organisations , SPECIALITE Marketing des Services »

2.3. Evaluation de la formation

Un comité de pilotage est créé : il comprend au moins trois membres pour chaque établissement partenaire et se réunira au moins une fois par an. Il est chargé d'examiner les résultats de la coopération, de restituer un bilan pour chaque établissement partenaire et de proposer les décisions nécessaires à toute amélioration ou extension du programme. Le bilan des actions réalisées sera transmis chaque année au Service des Relations Internationales de l'Université François-Rabelais de Tours et au service ad hoc de la FGM.
Par ailleurs, une évaluation de la formation par les étudiants sera réalisée chaque année, selon les mêmes modalités que celles appliquées pour les étudiants à l'Université François-Rabelais de Tours.

En outre, la formation sera évaluée annuellement par le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) de l'Université François-Rabelais de Tours.
A cet effet, la Faculté de Gestion et de Management de l'Université Saint Joseph s'engage à transmettre à l'Université François-Rabelais de Tours toutes les informations nécessaires pour lui permettre d'apprécier le contenu de la formation.

3. ADMISSION ET SUIVI DES ÉTUDIANTS

3.1. Procédure

Les établissements partenaires conviennent d'examiner conjointement les dossiers des candidats selon les critères suivants :

- Conditions d'accès à la formation : pour être admis à s'inscrire en parcours « M2 Marketing des Services», les étudiants doivent être titulaires d'un diplôme immédiatement inférieur à celui délivré au terme de la formation délocalisée, soit :
    - pour la France : M1 ou équivalent
    - pour le Liban : M1 ou ancienne licence en 4 ans ou équivalent.

- Compétences linguistiques : pour suivre les enseignements en langue française de l'Université François-Rabelais de Tours, les étudiants doivent posséder un niveau de français correspondant au minimum au niveau B1 acquis du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (Décision du Conseil d'administration du 12 décembre 2005).

La sélection définitive des étudiants est réalisée par les membres de l'Université François-Rabelais de Tours et les membres de la Faculté de Gestion et Management de l'Université Saint Joseph, appartenant à l'équipe pédagogique, telle que définie à l'article 2.1.

3.2. Inscription

Les étudiants seront inscrits à l'Université François-Rabelais de Tours.
Les étudiants seront également inscrits à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth
Les étudiants s'acquittent des droits d'inscription auprès de l'Université François-Rabelais de Tours.
Les étudiants s'acquittent également des frais annuels de scolarisation à la Faculté de Gestion et Management de l'Université Saint-Joseph, définis par l'établissement d'accueil.

3.3. Droits et obligations

- *Pour les étudiants :*
    - Ils doivent se conformer aux dispositions administratives de l'établissement où se déroule la formation ;
    - Pendant toute la durée de la formation sur site, ils jouissent des mêmes droits et prérogatives que les étudiants locaux ;
    - Ils bénéficient en outre de l'ensemble des informations utiles leur permettant de suivre la formation délocalisée dans des conditions optimales.

- *Pour les établissements partenaires :*
    - Ils s'engagent à assister les étudiants pendant toute la durée de la formation, sur les plans administratif et pédagogique ;
    - La Faculté de Gestion et Management de l'Université Saint-Joseph, devra mettre à la disposition des étudiants l'ensemble des moyens matériels nécessaires au déroulement de la formation.

4. ORGANISATION DES ÉTUDES

4.1. Organisation des enseignements

Tous les enseignements se déroulent au Liban dans les locaux de la FGM qui assure la logistique nécessaire à la réalisation de la formation, conformément à l'annexe pédagogique.

La formation est d'une durée totale d'un an et compte, pour le diplôme français, 30 ECTS par semestre, soit un total de 60 ECTS.
La langue officielle de la formation est le français.

L'annexe pédagogique jointe précise le nombre et la nature des enseignements, ainsi que, pour chaque enseignement (UE et EP), la répartition du volume horaire entre l'UFRT et le partenaire Libanais, ainsi que la nature des enseignements (CM et TD), et les ECTS.[1]

4.2. Stage

Le stage obligatoire est d'une durée de trois à six mois (5 ECTS) et doit se réaliser dans le secteur marketing. Le stage peut se dérouler dans le pays de formation, ou, sous réverse d'accord par l'équipe pédagogique, dans tous autres pays.
Le rapport de stage répond aux contraintes (longueur, typographie, présentation) précisées dans le livret d'accueil de la formation.
La soutenance obligatoire, dans la langue française, dure une quarantaine de minutes (20 pour l'exposé, 20 pour les questions) devant un jury composé au moins du directeur (enseignant) de stage et du responsable du diplôme ; le jury sera paritaire entre le Liban et la France. Le cas échéant, les dispositifs de visioconférence seront utilisés.

4.3. Evaluation des étudiants

Pour le diplôme français, l'UFRT conçoit et/ou valide les différents sujets d'examen, et en assure la surveillance physique, ainsi que la correction.

Le jury d'examen du diplôme de Tours et son président sont nommés annuellement par le Président de l'Université François-Rabelais de Tours, sur proposition du Conseil de l'UFR Droit Economie et Sciences Sociales; il comprend des enseignants et des professionnels exerçant dans le diplôme délivré à Tours.

A l'issue de la période de formation, le jury d'examen du diplôme de Tours décide de l'attribution ou non du diplôme de Tours. Un jury mixte, composé des membres du jury d'examen du diplôme de Marketing des services de Tours et du jury d'examen du diplôme de Marketing de Beyrouth, décide de l'attribution ou non du double diplôme de Master en Marketing.

[1] *Que ce soit au niveau Licence ou Master, au moins le tiers des crédits ECTS (hors stage) doit être dispensé par des enseignants de l'UFRT, pour chacune des années du cursus délocalisé ; plus de la moitié des cours dispensés par des membres de l'équipe pédagogique de l'UFRT doit l'être par des enseignants permanents.*

5. POURSUITE D'ÉTUDES ET DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

A titre exceptionnel, et sur présentation d'un dossier circonstancié auprès de l'Ecole Doctorale de l'Université François-Rabelais, une intégration en Master Recherche peut être envisagée. L'étudiant concerné devra présenter les épreuves d'entrées dans cette formation.

6. ACTIVITÉS DE COOPÉRATION

Les établissements partenaires s'efforcent de réaliser des actions de coopération afin de favoriser les échanges d'expériences et le transfert de compétences, ainsi que les projets de recherches. Il peut être proposé des échanges d'enseignants ou des recherches conjointes.

7. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Les établissements partenaires s'accordent sur la nature et le montant des charges spécifiques et communes engagées (cours spécifiques à la formation proposée en partenariat, brochures de présentation du programme et autres supports de communication,…) ; elles font l'objet d'une annexe financière jointe à la présente convention.

Un budget équilibré devra être établi annuellement.

8. DISPOSITIONS JURIDIQUES

La présente convention entrera en vigueur après signature par les deux parties et approbation par les autorités compétentes. Sa validité est de 5 ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec préavis de 6 mois, la dénonciation ne pouvant prendre effet avant la fin de l'année universitaire en cours. En cas de dénonciation de cette convention, les étudiants déjà engagés dans la formation terminent l'année universitaire.

En cas de révision ou de renouvellement, la convention sera à nouveau présentée aux autorités compétentes, conformément à la réglementation en vigueur.

Si des difficultés surviennent, les établissements partenaires s'engagent à tenter de résoudre le litige à l'amiable, par voie de conciliation directe, en réunissant le comité de pilotage du programme. Si le litige persiste, les établissements partenaires s'en remettraient au tribunal compétent sur le territoire français.

Le présent document est reproduit en 4 (quatre) exemplaires signés, chacun des textes faisant également foi

.

Université François-Rabelais de Tours	**Université Saint-Joseph**
Le Président	**Le Recteur**
M. Vaillant	**M. Chamussy**